

Quelle insertion professionnelle après un contrat de professionnalisation ?

Trois bénéficiaires sur quatre en emploi six mois après la fin de leur contrat

Six mois après la fin d'un contrat de professionnalisation entre 2017 et 2019, 75 % des personnes sont en emploi et 47 % en contrat durable (CDI, CDD de plus de six mois ou titulaire de la fonction publique) non aidé. Parmi les sortants en 2019, les personnes en emploi ou scolarisées avant leur contrat de professionnalisation occupent un peu plus souvent un poste six mois après la fin du contrat (78 %). 17 % des sortants ne mènent pas leur contrat jusqu'au terme initialement prévu : leur taux d'emploi est inférieur de plus de 10 points à celui des autres.

L'obtention de la qualification préparée pendant le contrat de professionnalisation s'accompagne d'une meilleure insertion en emploi à six mois (79 % pour les sortants de 2019 qui en dispose, contre 60 % pour les sortis sans qualification la même année). Les bénéficiaires qui préparent un diplôme reconnu par l'État et enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles sont plus souvent en emploi (77 %). C'est cependant la préparation d'une qualification de branche qui favorise le plus l'accès à un emploi durable non aidé (50 %).

Les sortants du secteur tertiaire, notamment des entreprises du commerce ou de l'hébergement-restauration, sont les moins bien insérés six mois après leur contrat de professionnalisation (69 % et 66 % des sortants de 2019 sont en emploi). 6 bénéficiaires en emploi sur 10 restent dans le même secteur et la moitié dans la même entreprise.

Entre 2017 et 2019, 585980 personnes sont sorties d'un contrat de professionnalisation, dont l'objectif est de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, ainsi que l'adéquation des compétences des bénéficiaires aux besoins des entreprises.

Les sortants d'un contrat de professionnalisation sont principalement des jeunes de moins de 26 ans (75 %). Ceux qui sont plus âgés sont majoritairement des demandeurs d'emploi (60 %). À l'issue de leur contrat, quelle est la situation des anciens bénéficiaires sur le marché du travail ? En quoi l'insertion professionnelle diffère-t-elle selon les caractéristiques des sortants, le déroulement du contrat ou encore le secteur d'activité de l'employeur durant le contrat ?

Trois anciens bénéficiaires sur quatre en emploi six mois après la fin de leur contrat

En moyenne, 75 % des sortants d'un contrat de professionnalisation entre 2017 et 2019 occupent un emploi six mois après la sortie. 19 % des anciens bénéficiaires sont au chômage, tandis que 4 % poursuivent leurs études et 2 % sont inactifs.

Parmi les sortants, 47 % d'entre eux occupent un emploi durable (*i.e.* contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée de plus de six mois ou fonctionnaire). 21 % sont en contrat aidé ou en contrat d'alternance non aidé et 7 % sont en contrat à durée déterminée ou en intérim de moins de 6 mois.

Le taux d'emploi à six mois des sortants en 2019 est relativement proche du taux des sortants en 2017 ou en 2018. La crise du Covid-19 conduit toutefois à une nette baisse du taux d'emploi des personnes sorties au quatrième trimestre 2019 (68 %), mesuré au deuxième trimestre 2020 (encadré). Le taux d'emploi à six mois perd ainsi sept points comparativement à ceux enregistrés aux deuxièmes trimestres 2019 et 2018 (graphique 1). Compte tenu de la saisonnalité des sorties de contrat de professionnalisation, seuls 16 % des sortants sont concernés.

Les personnes en emploi ou en études avant leur contrat de professionnalisation plus souvent en emploi après la fin du contrat

78 % des sortants en 2019 qui étaient en emploi ou en études, avant leur contrat de professionnalisation occupent un poste six mois après leur contrat (graphique 2). Les anciens bénéficiaires qui étaient auparavant demandeurs d'emplois ou inactifs sont moins souvent en emploi (67 % et 64 %). L'insertion en emploi à six mois est légèrement supérieure pour les hommes (76 % de ceux sortis en 2019 ; 48 % en emploi durable non aidé) par rapport aux femmes (74 % et 46 %).

Six mois après leur contrat de professionnalisation, les personnes âgées de 26 ans et plus occupent davantage un emploi durable non aidé que les plus jeunes (55 % contre 44 % pour les sortants en 2019). En revanche, elles sont plus fréquemment au chômage (23 % contre 18 %) et donc inversement moins souvent inactives.

17 % des contrats de professionnalisation interrompus avant leur terme

Parmi les bénéficiaires sortants en 2019, 17 % déclarent que leur contrat a été interrompu avant la date de fin initialement programmée. Six mois après la date de fin théorique du contrat, ces bénéficiaires sont moins souvent en emploi (graphique 3).

Parmi les sortants de 2019, 65 à 66 % des bénéficiaires rompant leur contrat volontairement ou d'un commun accord avec l'entreprise sont en emploi six mois après la date de fin théorique du contrat. Ce taux d'emploi est inférieur de plus de 10 points à celui des personnes ne connaissant pas de rupture (77 %), mais supérieure de plus de 15 points à celui des personnes dont la rupture est à l'initiative de l'employeur (50 %).

Une part importante (40 %) des bénéficiaires licenciés par leur employeur est au chômage six mois après la date de fin théorique du contrat de professionnalisation. En cas de ruptures par le salarié ou d'un commun accord, la proportion de personnes au chômage est inférieure d'au moins 15 points (24 % et 23 %).

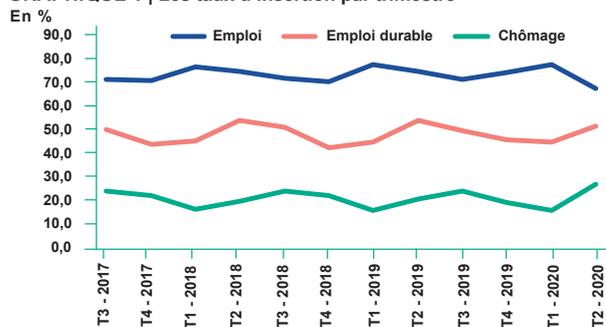
L'occupation d'un emploi, six mois après le contrat, favorisée par l'obtention de la qualification préparée

Trois types de qualification peuvent être préparés pendant le contrat de professionnalisation : un diplôme ou titre à finalité professionnelle reconnu par l'État et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles RNCP (71 % des sortants en 2019), un certificat de qualification professionnelle (CQP, 12 %) et une qualification de branche reconnue par une convention collective nationale CCN (17 %).

Six mois après la sortie en 2019, ceux qui préparent un diplôme ou un titre RNCP sont un peu plus en emploi (77 %, contre 75 % en moyenne). En revanche, les bénéficiaires suivant une formation de qualification de branche ont plus souvent des contrats durables non aidés (50 %, contre 46 %).

Lorsque la qualification préparée n'est pas obtenue (13,3 % des sortants en 2019) les sortants s'insèrent moins bien sur le marché du travail que ceux qui l'obtiennent dans son

GRAPHIQUE 1 | Les taux d'insertion par trimestre

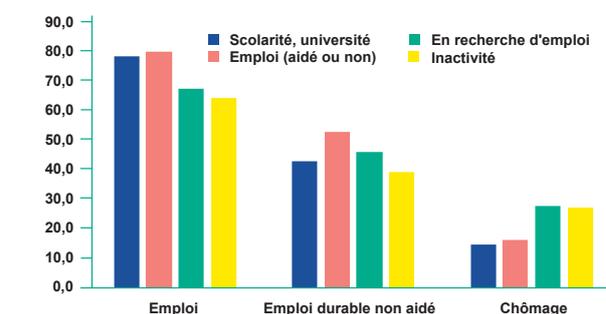


Lecture : au deuxième trimestre 2020, 68 % des anciens bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sont en emploi six mois après leur contrat

Champ : sortants d'un contrat de professionnalisation, France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois sur les sortants d'un contrat de professionnalisation.

GRAPHIQUE 2 | Insertion six mois après un contrat de professionnalisation achevé en 2019, selon la situation professionnelle avant le contrat

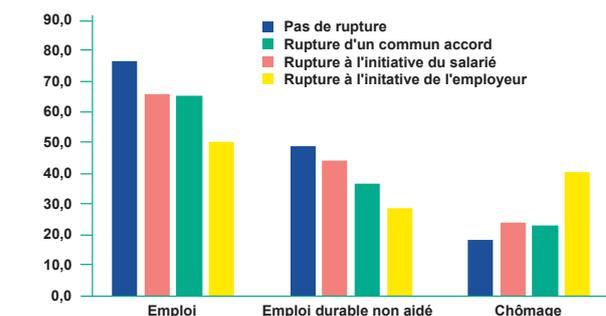


Lecture : parmi les sortants de contrat de professionnalisation en 2019, 78 % des personnes en études avant le contrat de professionnalisation (scolarité, université) sont en emploi six mois après leur contrat.

Champ : sortants d'un contrat de professionnalisation en 2019, France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois sur les sortants d'un contrat de professionnalisation.

GRAPHIQUE 3 | Insertion six mois après un contrat de professionnalisation achevé en 2019, selon sa rupture ou non, par le salarié ou l'employeur



Lecture : parmi les sortants de contrat de professionnalisation en 2019, 50 % des personnes dont le contrat est rompu par l'employeur sont en emploi six mois après la date de fin théorique du contrat.

Champ : sortants d'un contrat de professionnalisation en 2019, France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois sur les sortants d'un contrat de professionnalisation.

intégralité (pour les sortants de 2019, 60 % contre 79 % sont en emploi six mois après). La moitié des personnes qui n'obtiennent pas leur qualification connaissent une rupture de contrat, tandis que relativement peu de bénéficiaires qui obtiennent leur qualification connaissent une interruption de contrat (9 %). En cas de rupture, avoir obtenu la qualification améliore aussi le taux d'emploi (78 % contre 60 %).

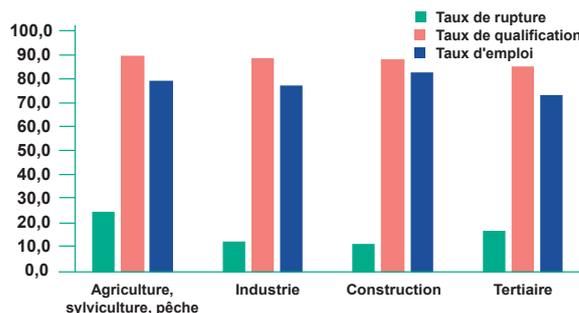
Une insertion dans l'emploi moins favorable dans le commerce et l'hébergement-restauration

Comme parmi les sortants de 2017 et de 2018, ceux sortis en 2019 d'un contrat de professionnalisation effectué dans le secteur tertiaire occupent moins souvent un emploi six mois après la fin du contrat (74 %, contre 84 % dans la construction et 78 % dans l'industrie) (graphique 4). De même, une proportion plus faible d'embauchés par les entreprises du tertiaire occupe un emploi durable non aidé six mois après le contrat (46 % contre 49 % et 52 %).

Ces écarts sont en partie liés à des ruptures de contrat de professionnalisation plus fréquentes (17 % dans le tertiaire, contre 12 % dans la construction et 13 % dans l'industrie), ainsi qu'à un taux d'obtention de la qualification plus bas (86 %, contre 89 % pour la construction ou l'industrie) (graphique 4).

Au sein du secteur tertiaire, l'insertion en emploi six mois après un contrat de professionnalisation varie fortement selon l'activité principale de l'employeur. Parmi les sortants de 2019, plus de 80 % des personnes en contrat de professionnalisation dans le secteur de la finance et de l'assurance ou dans celui de l'immobilier sont en emploi six mois après. Leur situation est donc proche de celle des sortants de contrat de professionnalisation dans la construction (graphique 5).

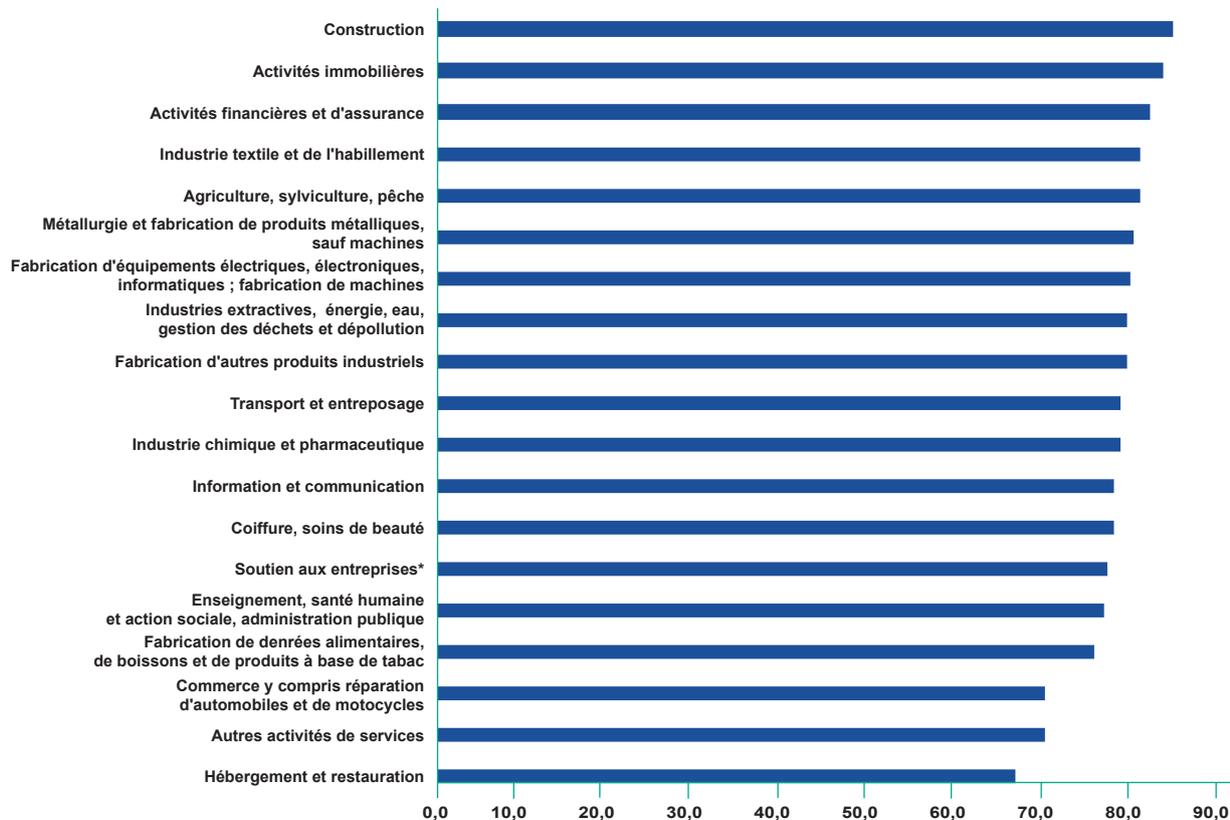
GRAPHIQUE 4 | Taux de rupture du contrat, d'obtention de la qualification et d'emploi six mois après la sortie, suivant le secteur d'activité de l'entreprise pendant le contrat de professionnalisation
En %



Lecture : parmi les sortants de contrat de professionnalisation en 2019, 74 % des personnes qui étaient employées dans le secteur tertiaire pendant leur contrat de professionnalisation sont en emploi six mois après la fin du contrat.
Champ : sortants d'un contrat de professionnalisation en 2019, France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois sur les sortants d'un contrat de professionnalisation.

GRAPHIQUE 5 | Taux d'emploi à six mois suivant le secteur d'activité détaillé pendant le contrat de professionnalisation
En %



* Principales activités de soutien aux entreprises par ordre décroissant de taille : activités liés à l'emploi, activités des sièges sociaux et conseil de gestion, activités juridiques, comptables et administratives.

Lecture : parmi les sortants de contrat de professionnalisation en 2019, 69 % des personnes qui étaient employées dans le secteur du commerce pendant leur contrat de professionnalisation sont en emploi six mois après la fin du contrat.

Champ : sortants d'un contrat de professionnalisation en 2019, France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois sur les sortants d'un contrat de professionnalisation.

Inversement, comme en 2017 et 2018, les sortants en 2019 des entreprises du commerce ou de l'hébergement-restauration sont les moins bien insérés (69 % et 66 %). Au sein de ces entreprises, les ruptures de contrats sont plus fréquentes (18 % et 25 %) et les taux de validation de la qualification préparée plus bas (80 % et 77 %). Par ailleurs, dans ces secteurs, la crise sanitaire a particulièrement impacté l'insertion en emploi des sortants du quatrième trimestre 2019 mesurée au deuxième trimestre 2020. Leur taux d'emploi six mois après la sortie est en nette baisse par rapport aux sortants du quatrième trimestre 2018 (-7 points pour les sortants du commerce et -17 points pour l'hébergement-restauration).

Parmi les bénéficiaires en emploi six mois après leur sortie, 66 % toujours dans le même secteur dont 50 % dans la même entreprise

Parmi les sortants de 2019 qui sont en emploi six mois après le contrat de professionnalisation, 6 sur 10 restent dans le secteur dans lequel s'est déroulé le contrat. Les secteurs conservant le plus leurs alternants à la sortie sont l'industrie du textile et de l'habillement, la construction et l'immobilier (respectivement 81 %, 79 % et 83 %).

La moitié des bénéficiaires de contrats de professionnalisation en emploi six mois après la sortie en 2019 restent dans la même entreprise. C'est dans l'industrie du textile et de l'habillement que cette situation est la plus répandue (68 %). 60 % des bénéficiaires restés dans ces entreprises préparaient une qualification de branche, qui favorise le plus l'insertion en emploi durable non aidé.

Encadré • L'enquête sur les sortants de contrats de professionnalisation

Depuis 2011, une enquête mensuelle est réalisée par la Dares auprès des sortants d'un contrat de professionnalisation¹ en France hors Mayotte. Elle permet de collecter des informations sur la situation professionnelle des bénéficiaires six mois après la fin du contrat de professionnalisation, sur les caractéristiques du contrat, son déroulement, ainsi que sur l'appréciation du contrat par le bénéficiaire. Les ruptures anticipées de contrat n'étant pas recueillies dans le cadre de l'enquête, c'est la date de fin initialement prévue (théorique) qui est utilisée pour déterminer le mois de fin de contrat.

Les bénéficiaires dont le contrat s'est théoriquement achevé au mois m, sont interrogés au cours du mois m+7 sur leur situation en m+6. Les échantillons sont tirés dans la base de données Extrapro, dans laquelle est enregistré l'ensemble des informations présentes dans le formulaire des contrats de professionnalisation. La collecte se déroule via un questionnaire auto-administré par internet, avec possibilité de répondre par voie postale après la dernière relance. 132500 bénéficiaires sortants en 2019 ont été interrogés sur leur situation six mois après la sortie et 47,3 % ont répondu à l'enquête.

L'insertion à six mois des sortants de l'année 2019 est mesurée sur la période de juillet 2019 (sortants du mois de janvier 2019) à juin 2020 (sortants de décembre 2019). Du fait de la saisonnalité des entrées en contrat, 76 % des sortants de l'année 2019 ont été interrogés au premier semestre 2020, dont 60 % au 1^{er} trimestre et 16 % au 2^{ème}.

¹<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Macoura Touré (Dares).

Directeur de la publication

Michel Houdebine

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.



STATISTIQUE
PUBLIQUE